

## INTERVIEW DE CAROLE MOREIRA

Présidente du conseil d'administration de la mutuelle smh

Il y a 1 an, après 9 mois de covid, vous évoquiez "la perspective d'un monde d'après où l'humain, l'environnement, la solidarité guideraient prioritairement réflexions et choix", faisons le point.

**SMH : Quelles sont les actions solidaires développées par la mutuelle SMH en 2021 ?**

**Carole Moreira :** La solidarité est plus que jamais à l'ordre du jour, la précarité s'étant renforcée avec la covid en France, et plus largement avec les problématiques économiques, politiques, climatiques à une plus grande échelle. Nous avons ainsi poursuivi notre partenariat avec le Secours Populaire, et développé d'autres actions avec Médecins du monde, les Paniers de Léa, et en fin d'année avec les Clowns de l'espoir (cf. p.3). Pouvoir manger, se soigner, se vêtir... ne peuvent pas être des alternatives, mais des évidences pour tout à chacun(e). Nos adhérent(e)s le comprennent bien, et répondent présent(e)s.

**SMH : Après l'ANI qui a bousculé les complémentaires santé, la protection sociale complémentaire a vu le jour. Est-ce une bonne chose pour les agents de la fonction publique ?**

**C.M. :** Avec l'ANI, un processus de segmentation des populations, anti-solidaire s'est mis en place, laissant les jeunes et les retraités en marge. Ce dispositif a donné l'illusion aux salariés du privé d'une couverture santé confortable. La réalité est tout autre, le salarié se voit imposer une solution santé variable selon l'entreprise dans laquelle il travaille. Faute de couverture suffisante, il se voit contraint d'opter pour une surcomplémentaire, ce qui représente au bout du compte un coût supplémentaire pour les ménages. Avec les Mutuelles de France, nous espérons que soit retenu pour les 3 fonctions publiques non pas le principe du contrat collectif obligatoire, mais celui de labellisation avec participation de l'employeur. Ce qui permettrait aux agents de garder le libre choix, la visibilité de leur couverture sans surcotisation et sans fiscalité imputée.

**SMH : Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé de France, semble avoir entamé un bras de fer avec les complémentaires santé sur le montant des cotisations. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

**C.M. :** On ne cesse de montrer du doigt les complémentaires santé. Oui, les cotisations sont onéreuses. Mais les montants sont le résultat d'une succession de décisions politiques (désengagement de la sécurité sociale, taxes diverses...) qui ont eu un effet inflationniste non négligeable sur les cotisations. Sous prétexte de la covid 19, et du ralentissement des soins, nos voyants seraient au vert ! La réalité est toute autre (cf. encadré "la réalité des dépenses de santé"). Je le dis très clairement nous sommes devenus des collecteurs d'impôts pour l'état !

**SMH : Les complémentaires santé semblent s'unir contre le projet d'une grande "sécu" (cf. encadré rouge), pourquoi ?**

**C.M. :** Nous avons toujours défendu une sécurité sociale de haut niveau ; donc l'idée d'une grande sécu égalitaire et solidaire qui jouerait pleinement son rôle d'accès aux soins pour tous ne pourrait que nous réjouir. Mais sous cette belle idée, se cache malheureusement l'accélération d'un système à 2 vitesses. Le système de santé poursuit sa privatisation, et les dépassements d'honoraires se développent. Si le scénario d'une extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale était retenu, celle-ci devrait prendre en charge les tickets modérateur, et les 100% santé optique, dentaire, et audioprothèse, qui sont aujourd'hui pris en charge par les mutuelles. Notre rôle consisterait alors à rembourser la chambre particulière ainsi que les dépassements d'honoraires, ou les équipements hors 100% santé, une mission loin de nos principes de solidarité. N'oublions pas que nous sommes



Carole Moreira - Adra - dépôt solidaire de vêtements

de par notre ADN, acteur du mouvement social et qu'à ce titre notre mission est l'accompagnement de nos adhérents, la prévention et le développement de nos services de soins et d'accompagnement sanitaires, des réponses aux besoins exprimés.

Et au-delà de cette répartition, quel modèle économique sera proposé pour le financement de cette "grande sécu" ?

**SMH : Avez-vous une proposition d'un système de santé efficient et solidaire ?**

**C.M. :** Oui. Avec la Fédération des Mutuelles de France, nous avons travaillé pour être force de propositions au regard de notre expertise d'acteur de santé. Ainsi a été élaboré un cahier de 42 propositions autour de 4 thématiques (cf. "La santé est un droit!"). L'ensemble de nos adhérents vont le recevoir dans leur boîte aux lettres très prochainement. Des rencontres avec eux vont être organisées sur les différents territoires. En parallèle, nos députés vont être interpellés. L'idée est que nous puissions sensibiliser les candidats aux prochaines élections 2022, ainsi que les électeurs. Notre ambition : créer un projet de société solidaire pour mettre la population "en sécurité sociale".

Soyons dans la réalité, nous gérons de l'humain et nous revendiquons notre place légitime de complémentarité au regard du désengagement de la Sécurité sociale.

La volonté d'une société plus juste n'est pas utopique !

## Projet "Grande Sécu" ?

Fin Novembre 2021, le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie devrait sortir ses premières pistes d'une "Grande sécu".

4 scénarii d'évolution étudiés :

1. Amélioration de l'architecture actuelle en corrigeant les défauts de l'organisation Sécurité sociale/complémentaires ;
2. Extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale ;
3. Assurance complémentaire obligatoire universelle et mutualisée ;
4. Décroisement de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, chacune intervenant sur un panier de soins distinct.

Le HCAAM semble passer plus de temps sur le scénario 2 : l'extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale. Vigilance et suivi sont primordiaux.

## La santé est un droit !

Les Mutuelles de France ont élaboré un cahier de 42 propositions articulé autour de 4 orientations :

- Construire une protection sociale universelle.
- Permettre l'accès de toutes et tous à la santé.
- Promouvoir la citoyenneté en santé dans une société démocratique.
- Faire de l'économie sociale et solidaire un levier de changement.

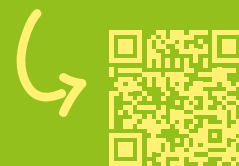
Les réalités territoriales en besoin de santé peuvent être différentes. Des priorités ont également été mises en avant selon les territoires.

1. Promouvoir une organisation coordonnée des soins permettant d'y accéder sur tout le territoire.
2. Soutenir la création et le développement des centres de santé mutualistes polyvalents.
3. Réserver les financements publics du médico-social aux opérateurs publics et privés à but non-lucratif.
4. Engager une démarche collective de prévention et d'éducation à la santé tout au long de la vie.
5. Soutenir des solutions de mobilité de l'offre de soins et de prévention.

Mutuelles  
de France

LA SANTÉ  
EST UN DROIT !

Vous souhaitez en savoir plus,  
rendez-vous sur :  
<https://lasanteestundroit.fr/>



## La réalité des dépenses de santé

De fausses informations sont véhiculées dans le débat public à l'encontre des mutuelles. Il convient de rappeler que les mutuelles n'ont pas fait d'économies dans le cadre de la crise COVID : les moindres dépenses pour l'année 2020 sont chiffrées à 2,2 milliards d'€ par la DREES, auxquelles il faut retrancher 1,5 milliard d'€ de taxe covid et 400 millions d'€ liés à la réforme de la complémentaire santé solidaire.

En septembre, la Mutualité Française a alerté les pouvoirs publics sur les comptes déficitaires des complémentaires santé de près de 900 millions d'€ sur le seul 1er semestre de 2021, en raison d'une hausse inédite des dépenses de santé. A titre d'exemple, au premier semestre 2021, les soins dentaires ont augmenté de 958 millions d'€ et les soins auditifs de 278 millions d'€, comparativement à 2019. Au total, sur 2020 et 2021, les seules mutuelles enregistrent un supplément de dépenses de l'ordre de 280 millions d'€.

Source – communiqué de presse FNMF, 21/10/21



# PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFFS) 2022



L'examen du PLFFS 2022 suit son circuit habituel d'examen pour finir le 9 Novembre<sup>1</sup> par une séance plénière au Sénat. Les Mutuelles de France l'ont analysé. Il est peu ambitieux, se contentant de compiler des projets déjà engagés. Avec la crise sanitaire, et les incohérences d'un système à bout de souffle, l'espoir était tout autre ! L'absence d'annonce sur de nouvelles recettes démontre que le gouvernement n'envisage pas de doter la Sécurité sociale des moyens nécessaires pour faire face aux enjeux à venir, c'est le retour à l'anormal. Dans certains domaines, des insuffisances ou des incertitudes sont à souligner.

- **La loi Grand Age et Autonomie** a été abandonnée. Le PLFFS 2022 devait, en lieu et place proposer des "mesures nouvelles", pour "renforcer la 5<sup>e</sup> branche (autonomie)". Si certaines annonces sont bienvenues (voir ci-dessous), la question du financement de la prise en charge de la perte d'autonomie ne trouve toujours pas de réponse de la part des pouvoirs publics.
- **L'Hôpital et les patients** encore méprisés :
  - pas d'investissements nouveaux pourtant indispensables pour relever l'Hôpital après des années de pénurie,
  - pas de remise en cause du forfait "Urgences" (repoussé au 1<sup>er</sup> Janvier 2022).
- Pas de plan de **prévention** à la hauteur des enjeux.
- Pas d'augmentation de la **surtaxe covid** mais vigilance !
- **La protection sociale complémentaire** des fonctions publiques, le recul de la solidarité.

- **La santé mentale** : dès 2022, les consultations de psychologue seront prises en charge, à partir de 3 ans (cf. offres individuelles 2022).
- **Centres de santé** : une plus grande régulation des centres de santé garantissant la qualité et la sécurité des soins au regard de certaines pratiques de « low-cost » est un plus ; il faudra néanmoins être attentif à ce que ces évolutions ne pénalisent pas l'activité et l'implantation des centres mutualistes.

## Quelques mesures concrètes à retenir :

- Automatisation de l'attribution de la **Complémentaire santé solidaire (CSS)** aux bénéficiaires du RSA et du minimum vieillesse.
- Généralisation d'**expérimentations** menées sur le terrain : dépistage du VIH, prévention du risque d'obésité infantile et généralisation de certains actes de télésurveillance avec inscription dans le droit commun de la prise en charge (co financement AMO/AMO) via un tarif forfaitaire...
- Prise en charge de la **contraception** hormonale des femmes jusqu'à 25 ans.
- Indemnisation des victimes exposées aux **pesticides**.
- Accès facilité à la **filière visuelle** pour les adultes de moins de 42 ans (recours aux orthoptistes).
- Instauration d'un niveau de financement public minimum national de 22€/h pour les **services d'aide à domicile** au 1/01/2022, complément à la qualité, déduction immédiate des crédits d'impôt pour des aides à domicile, rénovation du financement des services de soins infirmiers, unification dans une structure des activités des SSIAD, SSAD et SPASAD (aide, accompagnement et soin).
- **Établissements personnes âgées** : financement du nouveau modèle d'EHPAD "centre de ressources territorial", création de places en EHPAD, 10 000 postes supplémentaires d'ici 2025.
- **Handicap** : création de nouvelles solutions d'accueil et d'accompagnement.

<sup>1</sup> Le délai d'édition de cette lettre d'informations ne permet pas une vision précise et exhaustive de toutes les décisions du PLFFS 2022. Des évolutions peuvent être votées.

## ONDAM

L'ONDAM<sup>1</sup> est un indicateur de maîtrise des dépenses de santé. Il est fixé chaque année par la loi de financement de la Sécurité sociale, votée par le Parlement.

Pour 2022, il est fixé à 2,6% hors impact de la crise et mesures du Ségur et à 3,8% après intégration des mesures du Ségur mais hors dépenses liées à la crise sanitaire. Ainsi, l'ONDAM pourrait atteindre un total de 236,3 Md€ dont 12,5 Md€ d'effet Ségur et 5 Md€ de provisions si la crise sanitaire venait à perdurer.

<sup>1</sup> Objectif national des dépenses d'assurance maladie

## OFFRES INDIVIDUELLES 2022

### UN COUP DE POUCE POUR LES SOINS DENTAIRES DE PARODONTOLOGIE

Pour retarder ou éviter des soins prothétiques invasifs, il convient de traiter les tissus de soutien de la dent en prévention. Le non remboursement de certains actes de parodontologie amène de nombreux patients à y renoncer. La mutuelle SMH a ainsi signé l'avenant de la convention dentaire mutualiste, s'engageant ainsi à prendre en charge, selon les modalités de remboursement suivantes, les trois actes de parodontie énoncés ci-après réalisés dans un centre dentaire mutualiste, et facturés dans la limite de tarifs plafonds définis dans cette même convention :

- bilan parodontal : prise en charge à hauteur de 70 €.
- surfaçage radiculaire sur un sextant : prise en charge à hauteur de 115 €.
- maintenance parodontale : prise en charge à hauteur de 70 €.

**OFFRES CONCERNÉES** : Professionnels de santé : dès la formule Essentielle / Territoriaux : dès la formule Terr 1 / Interprofessionnels : dès la formule pratique / Etudiants : niv 2 / Surcomplémentaires

### CONTRAT RESPONSABLE<sup>1</sup> : CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES INCLUSES

La santé mentale est apparue avec la crise sanitaire comme un besoin de santé majeur, et sa prise en charge, un enjeu pour toute la société. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, les complémentaires santé doivent intégrer dans leurs tableaux de garantie la prise en charge des consultations de psychologie pour tous les Français à partir de 3 ans, à hauteur de 40% (ticket modérateur).

La séance bilan sera facturée 40 € et les suivantes : 30 €.

Il vous faudra au préalable vous assurer que le psychologue choisi se soit inscrit dans ce dispositif, et ait signé une convention avec l'Assurance maladie. Ces psychologues conventionnés seront sélectionnés sur la base de critères qui sont en cours de définition avec les représentants de la profession. Ces psychologues peuvent exercer en libéral ou en exercice salarié dans un centre de santé ou une maison de santé pluriprofessionnelle.

<sup>1</sup> Le contrat santé responsable est régi par un cahier des charges fixé par la réglementation : des prestations précises sont à inclure et des niveaux de prise en charge avec plafonds et planchers sont à respecter.

## PARTENARIAT 2022

Soucieuse de vous accompagner pour une offre globale à valeur mutualiste ajoutée, la mutuelle SMH vous proposera dès 2022 un partenaire assurance auto, multirisques habitation, et loisirs, à son image. Ce sera une mutuelle fondée sur des valeurs humanistes et solidaires : par sa dimension humaine, elle entretiendra des relations personnalisées avec ses sociétaires en leur proposant un service de qualité et des produits développés sur mesure pour répondre à leur besoin.

Information détaillée sur ce partenaire à suivre prochainement.



## RÉSEAU MGD OSS

**ÉCOUTER VOIR**  
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

Pour les adhérents SMH, offre MDGOSS 2022 :  
**2<sup>ème</sup> paire<sup>1</sup> de lunettes offerte pour l'achat d'un équipement optique complet (monture + verres), à partir de :**

- 150€ en unifocal et • 200€ en progressif

<sup>1</sup> à choisir, en même temps que l'achat de l'équipement optique complet, parmi une sélection de montures optiques ou solaires présentée en magasin de la gamme «les bien vues». Elle sera équipée de 2 verres uni focaux ou progressifs, vue identique à la première paire 1.5 durcis blancs ou solaires, correction -6/+6, cylindre 2 (sphère + cylindre 6), addition de 0.75 à 3.50.  
Options de verres possibles avec supplément de prix, selon conditions tarifaires en magasin.  
Offre non cumulable avec tout autre forfait, ou offre promotionnelle et/ou ponctuelle ou avantage en cours, des centres MDGOSS, les packs.

### LES CENTRES OPTIQUES

Possibilité de prendre rendez-vous pour un accueil personnalisé sur [www.ecoutervoir.fr](http://www.ecoutervoir.fr) rubrique "prenez rendez-vous en ligne" ou par téléphone.

<b>366 rue du Faub. d'Arras 59000 LILLE</b> Tél. : 03.20.85.93.19	<b>42 avenue Kennedy 59800 LILLE</b> Tél. : 03.20.30.87.25	<b>31 rue Henri Durre 59590 RAISMES</b> Tél. : 03.27.25.58.27
• Mardi au Vendredi : 9h / 19h (non stop)	• Mardi au Vendredi : 9h30 / 19h (non stop)	• Mardi au Vendredi : 9h-12h / 14h-19h
• Samedi : 9h / 18h (non stop)	• Samedi : 9h30 / 18h (non stop)	• Samedi : 9h-12h / 14h-18h

### > CENTRES DENTAIRES MUTUALISTES

Adhérents SMH, ces centres ont avant tout été créés pour vous offrir un service de qualité à des prix limités. L'accès aux centres dentaires se fait uniquement sur rendez-vous.

<b>CENTRE DENTAIRE DE LOOS</b> Parc Eurasanté Ouest 310, avenue Eugène Avinée. Tél. : 03.20.16.82.00	<b>CENTRE DENTAIRE D'AMIENS</b> 69 bis rue Jules Barni, Tél. : 03.22.80.73.62
---	---

## ZOOM SUR LA PRÉVENTION

La mutuelle SMH a toujours souligné l'importance d'une approche globale de la santé, incluant nécessairement la prévention. La crise sanitaire, hormis la covid, a également eu d'autres effets néfastes sur la santé, et prouvé l'intérêt des rendez-vous médicaux précoces, des actions de sensibilisation, des dépistages... Pas de prévention, plus de malades, plus de maladies chroniques, plus de décès... c'est mathématique.



Avec la reprise d'une vie presque normale, la mutuelle SMH a démultiplié ses actions en répondant présente aux nombreuses sollicitations de partenaires pour Octobre Rose. Les thématiques prévention sont nombreuses, et la SMH développe conseils, et événements sur beaucoup d'entre elles.

En décembre, par exemple, avec l'Union Régionale de la Mutualité Française, nous proposons prioritairement aux adhérents de plus de 60 ans de participer gratuitement à une expérience sensorielle et artistique inédite avec nos partenaires photographe, musicien, diététicienne, et le réseau mutualiste Écouter Voir...

### L'action " Les sens des arts" s'articule autour de 3 rendez-vous :

**ATELIER "L'ART DU GOÛT" :**  
le mardi 7 décembre 2021, de 10h30 à 12h  
Vos papilles sont à l'honneur ! Des conseils, des indices et des ingrédients pour retrouver des sensations parfois altérées avec le temps. Apprivoisez les parfums, les textures et partagez vos ressentis.

**ATELIER "L'ART D'Y VOIR" :**  
le jeudi 16 décembre 2021, de 10h30 à 12h  
Une opticienne, une chargée de prévention et un photographe professionnel vous accompagnent pour découvrir votre environnement et comprendre le fonctionnement de votre vue et ses changements liés à l'âge.

**ATELIER "L'ART D'ENTENDRE" :**  
le mardi 21 décembre 2021, de 10h30 à 12h en ligne, pour vous inscrire :  
Un audioprothésiste, une chargée de prévention et un musicothérapeute sont réunis pour vous faire découvrir le fonctionnement de votre oreille grâce à des explications ludiques illustrées par des démonstrations musicales.

Tous les rendez-vous prévention sont sur [www.smh.fr](http://www.smh.fr)

## ACTIONS SOLIDAIRES : LA SMH AU RDV DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les fêtes de fin d'année approchent. La mutuelle SMH avait l'habitude de proposer aux adhérents un événement loisirs familial. Le contexte sanitaire a perturbé à plusieurs reprises ce rendez-vous annuel. Quoi de plus logique, que de réorienter ce projet vers des actions vraiment solidaires.



**Pour le père-noël Vert du Secours Populaire : un don de 1500 euros va être versé.**

Cela permettra à des familles en difficulté de bénéficier d'un cadeau à Noël ou de profiter d'un spectacle.

**Pour les clowns de l'espoir : un don de 3000 euros va être versé.**

Cette somme sera l'occasion d'organiser 10 interventions de clowns en binôme dans 10 hôpitaux des Hauts de France, pour le plus grand plaisir d'enfants hospitalisés. "Une rencontre d'amour et d'humour !", encore plus nécessaire aux moments des fêtes de Noël.

Le mois de Décembre 2021 sera également marqué par la reconduction de plusieurs actions proposées en 2020, ayant suscité une belle mobilisation solidaire :

- opération boîte à chaussures remplie de douceurs et cadeaux pour les sans-abris pour Noël.
- recueil de vêtements chauds, couvertures ou produits d'hygiène pour les migrants.

Plus d'informations par email, ou sur [www.smh.fr](http://www.smh.fr) ou au 03.20.10.97.10.

Pour suivre cette actualité ou d'autres, n'hésitez pas à nous suivre sur [la Mutuelle SMH](https://www.facebook.com/laMutuelleSMH)

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

### L'IMPORTANT D'ÊTRE DÉLÉGUÉ(E).....

**Adhérer à une vraie mutuelle santé, c'est faire le choix de pouvoir être pleinement acteur(trice) de sa santé et de celle d'autres sur un territoire dédié.**

Le fonctionnement de votre mutuelle repose sur vous et l'ensemble des adhérents qui la compose.

Sans délégué(e) et administrateur(trice), la gouvernance démocratique propre à votre mutuelle ne peut exister. La présence à l'Assemblée Générale annuelle permet de voter les orientations stratégiques de la SMH pour offrir un parcours de santé adapté pour les adhérents.

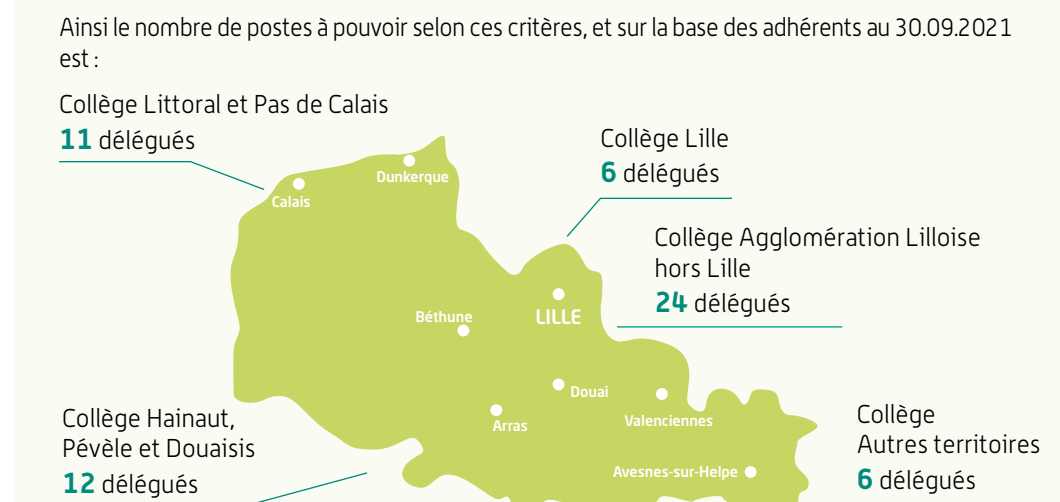
La mission de délégué peut paraître délicate. Mais formation et accompagnement seront au rendez-vous pour vous permettre de mieux connaître votre mutuelle, ses valeurs, son fonctionnement, les enjeux et ses choix. La mutuelle fait partie d'un système de santé qui se complexifie.

**Le comprendre, c'est pouvoir agir pour que la santé reste un droit pour tous !**

### QUI REPRÉSENTEREZ-VOUS ?

La représentation est définie selon 2 principes :

- votre adresse personnelle,
- votre type de contrat : adhésion individuelle ou collective.



Total en section Individuelle	<b>59</b> délégués
Section "Opérations Collectives" (obligatoire ou adhésion facultative)	<b>5</b> délégués
Nombre total de postes de délégué titulaire	<b>64</b> délégués

**Vous avez un doute une question, n'hésitez pas à appeler Christine Jarocki au 03.20.10.97.25**

### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SMH - 2022-2026 Proposition de candidature

Coupon à retourner à Mutuelle SMH avant le 31/12/21, Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos ou à [christine.jarocki@smh.fr](mailto:christine.jarocki@smh.fr)

O Mme O M.

N° Adhérent : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

O Souhaite proposer sa candidature au poste de délégué(e) de section SMH

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



Le plafond mensuel de la Sécurité sociale 2022 aurait dû baisser, il reste identique à 2021. Cette stagnation est le résultat de la crise sanitaire, et du recours massif au chômage partiel en 2020. En effet, le plafond de la Sécurité sociale est revalorisé à partir des données des salaires bruts moyens.

**Mais pourquoi est-il aussi important ?**

...Il détermine le montant de nombreuses cotisations sociales et indemnités. Quelques exemples : aide au logement, assurance vieillesse, allocations chômage, cotisations de retraite de base de la sécurité sociale et des retraites complémentaires, capital décès en prévoyance, pensions d'invalidité, indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, certains remboursements des mutuelles santé...

FONDS PROPRES

Les mutuelles sont des entreprises privées à but non lucratif.

De ce fait, elles se doivent d'être bien gérées et à l'équilibre. Elles ne peuvent générer de déficit durable ni de dettes. Toutefois, conformément à la réglementation prudentielle, les mutuelles doivent détenir un certain niveau de fonds propres pour exercer leur activité d'assurance. Ces exigences visent à assurer aux adhérents que leur mutuelle est en mesure de faire face à ses engagements en toute circonstance.

FRAIS DE GESTION ET RAPPORT PRESTATIONS/ COTISATIONS

Le montant des frais de gestion, et le rapport prestations-cotisations (P/C) sont précisés sur votre lettre d'appel de cotisations.

**Rapport P/C :**

Il s'agit du ratio, exprimé en pourcentage, entre le montant des prestations versées par l'organisme assureur pour le remboursement et l'indemnisation des frais de santé et le montant des cotisations ou primes hors taxes afférentes à ces garanties au titre de l'ensemble de son portefeuille d'affaires directes, brutes de réassurance.

**Frais de gestion :**

Il s'agit du ratio, exprimé en pourcentage, entre le montant total des frais de gestion de l'organisme assureur au titre des garanties santé et le montant des cotisations ou primes hors taxes afférentes, ainsi que la composition de ces frais de gestion.

Le résultat global de 2020 de la SMH ressort à 106 192 €. La diminution du résultat entre 2019 et 2020 s'explique par une baisse des cotisations et par la hausse de la charge d'impôt sur les sociétés. Cette hausse de la charge d'impôt provient de la hausse des provisions techniques et des contributions Covid 2020 et 2021 supportées sur 2020.

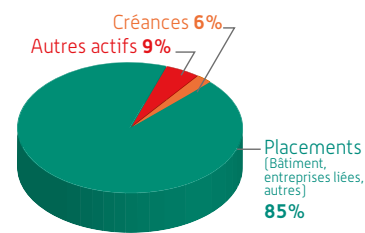
ÉVOLUTION DES COTISATIONS NETTES

La baisse du volume des cotisations "santé" entre 2019 et 2020 s'explique principalement par une baisse des effectifs.



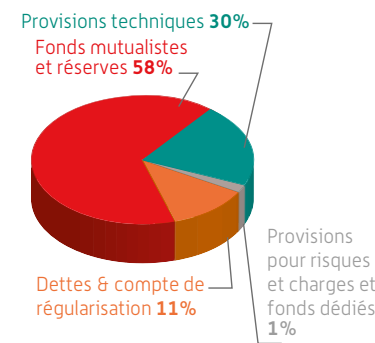
ACTIF DU BILAN 2020

SMH Bilan Actif (€)	2020	2019	Variations
Placements (Bâtiment, entreprises liées, autres)	21 431 490	21 178 730	1,2%
Créances	1 488 970	1 499 333	-0,7%
Autres actifs	2 227 591	676 726	229,2%
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 148 051</b>	<b>23 354 789</b>	<b>7,7%</b>



PASSIF DU BILAN 2020

SMH Bilan Passif (€)	2020	2019	Variations
Fonds mutualistes et réserves	14 496 853	14 390 661	0,7%
Provisions techniques	7 622 334	6 177 048	23,4%
Provisions pour risques et charges et fonds dédiés	376 933	274 726	37,2%
Dettes & compte de régularisation	2 651 931	2 512 354	5,6%
<b>Total du Passif</b>	<b>25 148 051</b>	<b>23 354 789</b>	<b>7,7%</b>



COTISATIONS 2022

Si la crise sanitaire a freiné un temps le recours aux soins, le retard a été rattrapé.

En parallèle, les remboursements en dentaire et en audioprothèse ont augmenté dans le cadre du dispositif du 100% santé. Si ce dernier repose sur la volonté de diminuer le coût des soins restant à charge de l'assuré, cette réduction du reste à charge est financée à la fois par la Sécurité sociale et par les complémentaires santé. **Les mutuelles n'ont ainsi pas fait d'économies, et en septembre, la Mutualité Française a alerté les pouvoirs publics sur les comptes déficitaires des complémentaires santé de près de 900 millions d'€ sur le seul 1<sup>er</sup> semestre de 2021.**

La mutuelle SMH, par une gestion prévoyante et maîtrisée, a à la fois le souci d'assurer et couvrir le risque de ses adhérents, et de limiter la hausse inévitable des cotisations.

Ainsi le conseil d'administration de la mutuelle SMH a décidé d'appliquer :

- une augmentation de +0,75% sur la cotisation hors taxe,
- tout en s'assurant que celle-ci ne dépasse pas 2,50€ HT par mois, vieillissement inclus, par effet de lissage (soit un maximum de 2,84€ TTC par mois, avec taxes solidarité additionnelle, covid, forfait médecin traitant, et service assistance inclus).

Exemple de l'application sur la formule Intégrale (offre professionnel de santé)

Formule Intégrale (offre professionnel de santé)	Cotisation mensuelle HT		Cotisation mensuelle TTC avec taxes solidarité additionnelle, covid, forfait médecin traitant, et service assistance inclus.	
	2021	2022 Vieillesse inclus	2021	2022 Vieillesse inclus
Personne seule	36,42	37,11	41,64	42,42
J'ai 30 ans en 2021		<b>+0,69 €HT</b>		<b>+0,78 €TTC</b>
J'ai 50 ans en 2021	68,39	70,21	77,86	79,92
		<b>+1,82 €HT</b>		<b>+ 2,08 €TTC</b>
J'ai 70 ans en 2021	107,44	109,75	119,33	121,91
		<b>+2,31 €HT</b>		<b>+2,58 €TTC</b>

« Sur 100€ de cotisation, 15€<sup>1</sup> sont reversés à l'Etat sous forme de taxes. La pression fiscale sur les mutuelles est très importante, celle-ci ayant augmentée plus rapidement que les dépenses de santé et que l'inflation. Si le gouvernement veut rendre du pouvoir d'achat aux Français, il a le moyen de le faire par un allègement de ces taxes sur leur couverture santé. Il est quand même étonnant que la couverture santé soit trois fois plus taxée que le hamburger. »

Éric Chenut, nouveau président de la FNMF – Fédération Nationale de la Mutualité Française.

<sup>1</sup> taxes auxquelles il faut ajouter le forfait médecin traitant.

Les taxes ?



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels SMH de l'exercice 2020, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine.

Pour plus d'actualités [www.smh.fr](http://www.smh.fr)

24 h/24 h, 7 j./7 j., 365 j./365 j.



NOUS CONTACTER :

03.20.90.16.10 : Pour des questions relatives à votre contrat.

03.20.10.97.10 : Pour des questions relatives à vos remboursements, à votre parcours santé...

contact@smh.fr

Mutuelle SMH, Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 Loos

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption

Mutuelle SMH, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro 301 862 769, dont le siège est sis Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 LOOS. Mutuelle affiliée à l'Union Mutualiste de Groupe Solimut Mutuelles de France et adhérente à Solimut Union, Union de Groupe Mutualiste, organismes régis par le code de la mutualité, immatriculées au répertoire Sirene respectivement sous les numéros 539 793 885 et 831 256 532 dont les sièges sont sis 3/5, rue de Vincennes 93100 MONTREUIL.